



Section départementale du SNUipp FSU 95

Cergy, 7 décembre 2015

à Monsieur le Recteur
s/c Madame l'Inspectrice d'académie Directrice
Académique des Services de l'Éducation
Nationale

Objet : salaire des contrats aidés

Monsieur le Recteur,

Dans un courrier aux Inspecteurs de l'éducation nationale du 25 novembre dernier, vous indiquez que « la paie de novembre des salariés bénéficiant d'un contrat aidé sera exceptionnellement différée de quelques jours ».

Nous souhaitons attirer votre attention sur les conséquences dramatiques de ce retard de « quelques jours » sur ces personnels précaires, en contrat d'insertion, payés 675 euros par mois.

Avec de tels revenus, payer un loyer est déjà difficile, tout retard de paie entraîne des difficultés inextricables.

A ce jour, nous avons été contactés par plusieurs personnels en CUI nous faisant état de conséquences financières directes de ce retard, notamment la facturation d'agios par leur banque.

Par conséquent, le SNUipp-FSU Val d'Oise exige que les personnels en CUI soient indemnisés des frais engendrés par ce retard de paiement.

Par ailleurs, nous demandons également que soient réglés tous les dysfonctionnements liés aux contrats précaires de l'éducation nationale, qui entraînent une réelle maltraitance de personnes censées être aidées (retard de paie mais aussi retard dans le renouvellement ou l'établissement des conventions).

Les missions d'aide administrative et d'accompagnement des élèves en situation de handicap, confiées aux personnels CUI, sont vitales pour le bon fonctionnement des écoles. Pour y répondre nous avons besoin de personnels stables, pouvant se former et se projeter dans le métier et se sentant reconnus. C'est pourquoi nous revendiquons la transformation de ces contrats en emplois à temps plein, dans la fonction publique, dotés d'une rémunération décente.

Vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Recteur en notre attachement au service public d'éducation.

Véronique Houttemane
Secrétaire départementale
SNUipp-FSU 95